

LE CONSUL DE SUISSE

K O B E. le 11 Février 1941.

83. Kyo-machi

LECONSULDE SUISSE TOKIO
Doc. P. 1.3.1.
Date 14.FEB.1941

VA
6.1

!!!

Monsieur le Ministre,

A l'occasion d'une petite réunion de Suisses qui aura lieu le jeudi 20 crt., on m'a demandé de prendre la parole et "notamment d'expliquer les raisons pour lesquelles un Consulat de Suisse a été créé et de donner quelques détails sur son activité future".

Je profiterai de dire à nos compatriotes que les nécessités de l'heure vous retiennent à Tokio; mais du fait que ce sont les Autorités Fédérales qui ont, sur votre recommandation, décidé de la création du nouveau Consulat, et que certaines de mes attributions ne sont pas encore clairement définies d'ici l'arrivée des instructions de Berne, je crois avoir besoin de vos directives en cette circonstance et je vous serais extrêmement reconnaissant de bien vouloir me les faire parvenir en temps utile. Je vous en remercie vivement à l'avance.

Je vous demanderais de me faire savoir, en même temps la date et l'heure exactes de l'arrivée de Madame Gorgé à Kobé, pour que nous puissions avoir le plaisir de nous mettre à sa disposition durant son court passage. Nous espérons qu'elle voudra bien accepter notre hospitalité, tout au moins pour les repas, si, comme elle nous l'a dit, le séjour à l'hôtel lui semble plus commode, du fait de la proximité du port.

Ma femme et moi vous remercions encore, ainsi que Madame Gorgé, de votre si aimable accueil lorsque nous étions à Tokio et je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Monsieur le Ministre de Suisse,

T O K I O .

Meppanpou

